



Services à l'enfance de Toronto

Exigences de financement pour 2025

Services de garde d'enfants et agences de garde d'enfants en milieu familial

Table des matières

Introduction.....	4
Qui doit soumettre des renseignements opérationnels?.....	4
Services en ligne pour les exploitants : Gestion des contacts et des utilisateurs	4
Allocation de financement basé sur les coûts.....	6
<i>Allocation des coûts de programme</i>	6
<i>Allocation en remplacement de bénéfice/excédent</i>	7
<i>Compensation des revenus des frais de base</i>	7
Subvention pour les frais de garde	7
Cycle de processus et dates importantes	7
Emplacements de services de garde d'enfants : Formulaire en ligne des renseignements opérationnels 2025	9
<i>Milieu de garde autorisé</i>	9
<i>Sommaire opérationnel</i>	9
<i>Revenus des frais de base</i>	11
<i>Supplément hérité</i>	13
<i>Estimation de l'allocation</i>	15
Agences de garde d'enfants en milieu familial : Formulaire de renseignements opérationnels 2025	15
<i>Sommaire opérationnel</i>	16
<i>Revenus des frais de base</i>	16
<i>Supplément hérité</i>	16
<i>Estimation de l'allocation</i>	16
Exigences en matière de rapports financiers.....	17
Annexe A : Exemples de formulaires de renseignements opérationnels en ligne pour les services de garde en 2025	18
<i>Exemple 1 : Le centre gère plusieurs catégories de programmes au sein d'un groupe d'âge, et les espaces d'exploitation varient tout au long de l'année</i>	18
<i>Exemple 2 : Le centre propose des catégories de programmes d'une demi-journée et d'une journée complète au sein d'un groupe d'âge, et les espaces d'exploitation varient tout au long de l'année.</i>	19
<i>Exemple 3 : Le centre offre des tarifs spéciaux pour les employés et les familles avec frères et sœurs</i>	20
<i>Exemple 4 : Le centre exploite une salle à la capacité autorisée alternative</i>	21

<i>Exemple 5 : Le centre exploite une salle à la capacité autorisée alternative pendant la moitié de l'année</i>	<i>22</i>
<i>Exemple 6 : Groupe d'âge de la famille.....</i>	<i>23</i>
<i>Exemple 7 : Le centre a conclu une entente de services pour la subvention pour les frais de garde et ne participe pas au SPAGJE en 2025</i>	<i>24</i>

Introduction

Les Services à l'enfance de Toronto exigent que tous les titulaires de permis qui reçoivent un financement fournissent des renseignements opérationnels, lesquelles serviront à établir les montants de financement annuel. Ce document fournit aux utilisateurs les détails de cette exigence.

On utilisera ces renseignements pour administrer le financement du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE), les subventions pour les frais et autres financements, selon le cas.

Ce document fait référence aux définitions et concepts des lignes directrices de financement basé sur les coûts du SPAGJE du ministère de l'Éducation. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les lignes directrices de financement basé sur les coûts du SPAGJE. Pour obtenir des directives, des outils et d'autres ressources, visitez le site [CWELCC Operator Information](#) des Services à l'enfance de Toronto.

Qui doit soumettre des renseignements opérationnels?

Voici les titulaires de permis qui doivent soumettre des renseignements opérationnels :

- Les titulaires de permis de centres qui participent au SPAGJE en 2025
- Les titulaires de permis d'agences en milieu familial qui participent au SPAGJE en 2025
- Les titulaires de permis de centres avec subvention pour frais en 2025
- Les titulaires de permis d'agences en milieu familial avec subvention pour frais en 2025
- Les titulaires de permis de centres qui ont déclaré leur intérêt à adhérer au SPAGJE pour 2025 et qui ont été invités à soumettre des renseignements opérationnels

Les titulaires de permis qui reçoivent uniquement une subvention pour les frais de garde et qui ne participent pas au SPAGJE doivent soumettre des renseignements opérationnels pour l'année civile pendant laquelle les enfants bénéficiant d'une subvention pour les frais sont placés. Lorsque des enfants bénéficiant d'une subvention sont placés avant le 1^{er} janvier 2025, les ententes existantes de subvention pour frais continueront d'être financées jusqu'à ce que l'enfant bénéficiaire atteigne l'âge limite du programme ou quitte le centre du titulaire de permis. Les titulaires de permis qui servent exclusivement les enfants âgés de 6 à 12 ans continueront de recevoir du financement pour la subvention pour les frais.

Services en ligne pour les exploitants : Gestion des contacts et des utilisateurs

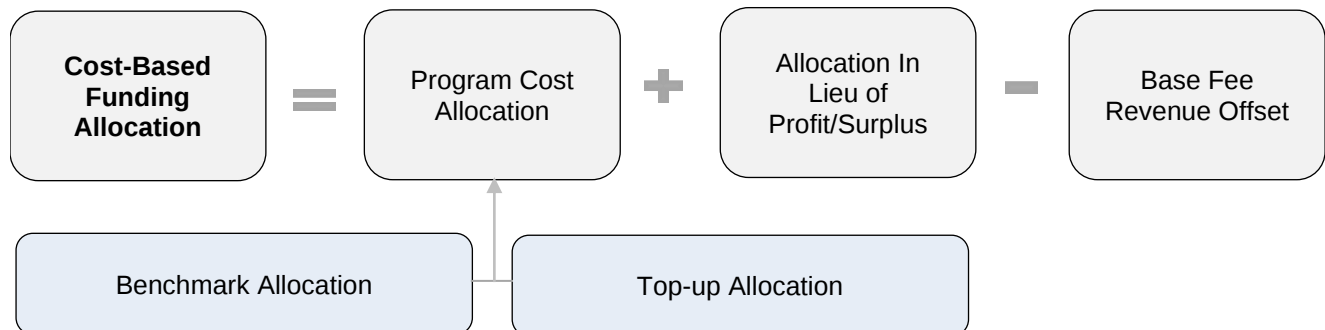
Le formulaire en ligne des renseignements opérationnels est accessible à tous les emplacements de services de garde agréés qui ont accès aux Services en ligne, Demande financière. Seul un contact ayant un rôle d'utilisateur d'autorité signataire peut soumettre le formulaire en ligne.

Tous les titulaires de permis qui ont accès aux services en ligne doivent examiner et confirmer annuellement la liste des contacts dans l'application de gestion des utilisateurs. Cela comprend la vérification, la résiliation ou l'attribution des contacts et des rôles d'utilisateur. Une fois l'examen annuel terminé, assurez-vous que la liste des contacts a le statut « Confirmé ». Seul un contact ayant un rôle d'utilisateur d'autorité signataire peut confirmer la liste des contacts.

Pour plus d'informations, les titulaires de permis peuvent accéder au Guide de gestion des contacts et des utilisateurs dans les services en ligne sur la page de gestion des utilisateurs, sous Liens rapides.

Allocation de financement basé sur les coûts

Les centres et les agences qui participent au SPAGJE recevront une allocation de financement basé sur les coûts. Le financement basé sur les coûts est calculé par le centre ou l'agence admissible.



Allocation des coûts de programme

Allocation de référence

L'allocation de référence est conçue pour représenter les coûts typiques engagés par les centres de garde d'enfants agréés et les agences de garde en milieu familial, tels que déterminés par les calculs de référence statistiques de la province.

Les quatre composantes de coûts pour les centres admissibles comprennent le personnel de programme, le superviseur, les locaux et le fonctionnement.

Les quatre composantes de coûts pour les agences admissibles comprennent la rémunération des fournisseurs, la rémunération des visiteurs, les activités de l'agence (variables) et les activités de l'agence (fixes).

Allocation de supplément

Le supplément hérité soutiendra les centres et les agences existants dont les structures de coûts dépassent leurs allocations de référence individuelles pour l'année civile 2025. Le supplément hérité s'applique uniquement à 2025 et devient partie du supplément continu après 2025.

Le supplément de croissance s'applique aux nouveaux centres et aux nouvelles agences dans l'année civile ou aux centres et aux agences existants qui s'agrandissent avec de nouvelles places agréés ou foyers actifs dans l'année civile.

Le supplément continu vise à garantir que les structures de coûts sont couvertes d'une année civile à l'autre, et peut inclure soit le supplément hérité, le supplément de croissance ou une combinaison des deux.

Des examens des coûts seront effectués pour les centres et les agences ayant des allocations de supplément qui dépassent le multiplicateur de croissance pour la Ville de Toronto.

Allocation en remplacement de bénéfice/excédent

Une allocation en remplacement de bénéfice/excédent sera accordée pour reconnaître le coût de renonciation et le risque d'exploitation d'une entreprise, permettant de réinvestir dans les services de garde d'enfants.

Compensation des revenus des frais de base

La compensation des revenus des frais de base correspond aux revenus des frais de base pour l'année civile à gagner à partir des frais des parents ou de la subvention pour les frais. Cela doit refléter la somme de tous les frais de base quotidiens distincts qui s'appliquent aux enfants admissibles. Les frais d'inscription et autres frais obligatoires doivent être inclus dans la compensation réelle du revenu des frais de base dans les rapports de fin d'année.

Subvention pour les frais de garde

Pour les titulaires de permis ayant des groupes d'âge admissibles, la subvention pour les frais de garde sera financée au tarif réduit (jusqu'à 22 \$), qui représente les frais de base en 2025.

Tous les titulaires de permis recevant une subvention pour les frais de garde, y compris ceux qui ne participent pas au SPAGJE en 2025 ou qui exploitent des groupes d'âge non admissibles, doivent soumettre un formulaire en ligne des renseignements opérationnels.

Les taux de subvention pour les frais de garde pour les titulaires de permis qui ne participent pas au SPAGJE ou qui font partie des groupes d'âge non admissibles seront confirmés après que le formulaire en ligne des renseignements opérationnels est examiné par LES SERVICES À L'ENFANCE.

Cycle de processus et dates importantes

Avant l'année civile		Pendant l'année civile		Après l'année civile	
Exigences	Date d'échéance	Exigences	Date d'échéance	Exigences	Date d'échéance
Les titulaires de permis soumettent le formulaire des renseignements opérationnels	30 novembre 2024 *	Les titulaires de permis reçoivent des paiements mensuels anticipés pour leur participation au SPAGJE	D'ici le 5 ^e jour de chaque mois *	Attestation annuelle et rapports financiers standardisés	Début 2026
TCS calcule l'allocation basée sur les coûts et le supplément pour services existants	31 décembre 2024	Traiter les demandes de changement de financement en cours d'année (basées sur les changements aux plans de fonctionnement ou le financement d'urgence)	En cours	Engagements directs pour rapporter sur la conformité (titulaires de permis sélectionnés par TCS)	2026
TCS confirme les taux de subvention	31 décembre 2024	TCS effectue les examens des coûts	En cours	Les titulaires de permis soumettent les états financiers vérifiés	4 mois après la fin de l'exercice financier

* Les soumissions tardives des renseignements opérationnels entraîneront des retards dans les allocations et les paiements mensuels. Les titulaires de permis qui soumettent après le 30 novembre 2024 ne recevront pas de paiement mensuel anticipé pour janvier.

Emplacements de services de garde d'enfants : Formulaire en ligne des renseignements opérationnels 2025

Les titulaires de permis en centres utiliseront le formulaire en ligne des renseignements opérationnels pour soumettre les renseignements par emplacement aux Services à l'enfance de Toronto.

Ce formulaire en ligne rationalisera le processus de collecte et d'examen des données pour s'harmoniser avec le modèle de financement provincial. Pour les titulaires de permis qui participent au SPAGJE, ce formulaire en ligne fournira une estimation de l'allocation annuelle de financement du centre.

Pour les titulaires de permis de subvention pour les frais et les groupes d'âge non financés par le SPAGJE, le formulaire sera utilisé pour recueillir le plan opérationnel et les données sur les frais pour les services fournis, qui seront utilisés pour les besoins de financement et de production de rapports.

Un guide technique sur l'utilisation du formulaire en ligne est disponible dans les Services en ligne pour les exploitants.

Milieu de garde autorisé

Le milieu de garde autorisé est identifié en haut du formulaire comme « Communautaire » ou « École publique ». Ceci informera les repères d'allocation de financement utilisés. Si ces informations sont incorrectes, veuillez contacter votre consultant de district pour les faire corriger avant de soumettre le formulaire.

Sommaire opérationnel

Cette section comprend les activités planifiées qui reflètent les coûts typiques du titulaire de permis pour la prestation des services de garde d'enfants. Ces renseignements seront utilisés pour calculer l'allocation de financement.

Champ du formulaire de renseignements opérationnels *	Détails
Places autorisées	Entrez les places autorisées pour chaque groupe d'âge à la page 1 du permis de services de garde d'enfants du ministère de l'Éducation. Les places autorisées ne doivent pas inclure les capacités alternatives.
Places opérationnelles	Entrez les places opérationnelles pour chaque groupe d'âge. Les places opérationnelles doivent inclure les capacités alternatives en utilisation, le cas échéant. Les capacités alternatives par groupe d'âge peuvent dépasser la capacité autorisée inscrite sous Places autorisées pour ce groupe d'âge.
Jours de service	Entrez le nombre de jours dans l'année civile pendant lesquels le titulaire de permis facture des frais de base selon le guide des parents, même si le centre ou le milieu familial n'est pas ouvert (par exemple, lors d'un jour férié).

Heures de service	Entrez le nombre typique d'heures de service fournies par le centre pour chaque groupe d'âge admissible pour l'année civile. Par exemple, si un emplacement exploite un programme avant et après l'école (5 heures pendant 200 jours) et des journées à temps plein (10 heures pendant 50 jours), utilisez le nombre d'heures desservies pour la majorité de l'année, dans ce cas 5 heures.
-------------------	--

* Pour le point de référence dans la directive de financement basé sur les coûts SPAGJE, voir « Définitions » et « Partie 1 : Allocation de financement basé sur les coûts ».

Revenus des frais de base

Cette section comprend les revenus estimés des frais de base perçus des frais parentaux ou de la subvention pour les frais de garde. Ces renseignements seront utilisés pour calculer la compensation prévue des revenus des frais de base selon les directives de financement SPAGJE du ministère de l'Éducation.

Entrez une ligne pour chaque groupe d'âge et catégorie de programme que le titulaire de permis offre. Il peut y avoir plus d'une entrée par groupe d'âge et catégorie de programme pour représenter les services du titulaire de permis. Les options de catégorie de programme peuvent être utilisées pour une gamme de types de programmes et les utilisateurs peuvent sélectionner la catégorie qui correspond le mieux au programme offert.

Champ du formulaire de renseignements opérationnels *		Détails
Groupe d'âge	Catégorie de programme	
Poupons	Poupons à temps partiel	Places pour poupons offertes à temps partiel (moins de 6 heures)
	Poupons à temps plein	Places pour poupons offertes à temps plein (6 heures ou plus)
Bambins	Bambins à temps partiel	Places pour bambins offertes à temps partiel (moins de 6 heures)
	Bambins à temps plein	Places pour bambins offertes à temps plein (6 heures ou plus)
Préscolaire	Préscolaire à temps partiel	Places préscolaires offertes à temps partiel (moins de 6 heures)
	Préscolaire à temps plein	Places préscolaires offertes à temps plein (6 heures ou plus)
Jardin d'enfants	Jardin d'enfants avant l'école	Places de jardin d'enfants offertes avant l'école seulement
	Jardin d'enfants après l'école	Places de jardin d'enfants offertes après l'école seulement
	Jardin d'enfants avant et après l'école	Places de jardins d'enfants offertes avant et après l'école
	Jardin d'enfants temps plein pédagogique	Places de jardin d'enfants offertes pour un programme à temps plein, où les enfants ne fréquentent pas le jardin d'enfants à temps plein dans une école financée par les fonds publics
	Jardin d'enfants temps plein non pédagogique	Places de jardin d'enfants offertes à temps plein les jours non pédagogiques (p. ex., journées d'activités professionnelles, congés scolaires, congé d'été), où les enfants fréquentent le jardin d'enfants à temps plein dans une école financée par les fonds publics
Âge scolaire primaire/moyen	Âge scolaire primaire/moyen avant l'école	Places d'âge scolaire primaire/moyen offertes avant l'école seulement
	Âge scolaire primaire/moyen après l'école	Places d'âge scolaire primaire/moyen offertes après l'école seulement

	Âge scolaire primaire/moyen avant et après l'école	Places d'âge scolaire primaire/moyen offertes avant et après l'école
	Âge scolaire primaire/moyen temps plein non pédagogique	Places d'âge scolaire primaire/moyen offertes à temps plein les jours non pédagogiques (p. ex., journées d'activités professionnelles, congés scolaires, congé d'été)
Âge scolaire moyen	Âge scolaire moyen avant l'école	Places d'âge scolaire moyen offertes avant l'école seulement
	Âge scolaire moyen après l'école	Places d'âge scolaire moyen offertes après l'école seulement
<i>N'utilisez cette catégorie que si agréé en conséquence au ratio 1:20</i>	Âge scolaire moyen avant et après l'école	Places d'âge scolaire moyen offertes avant et après l'école
	Âge scolaire moyen temps plein non pédagogique	Places d'âge scolaire moyen offertes à temps plein les jours non pédagogiques (p. ex., journées d'activités professionnelles, congés scolaires, congé d'été)
Frais de base quotidiens	Groupes d'âge admissibles au SPAGJE : À partir du 1^{er} janvier 2025, les frais de base pour les programmes de poupons, bambins, préscolaires et jardin d'enfants seront le moindre de 22 \$ par jour ou les frais de base réduits facturés au 31 décembre 2024 (qui seraient gelés et multipliés par $[100 \% - 52,75 \% = 47,25 \%, \text{ jusqu'à un minimum de } 12 \\$ \text{ par jour}]$). On encourage les exploitants à ne facturer que les frais de base directement liés au service de garde fourni par groupe d'âge. Les coûts liés aux autres frais obligatoires (tels que les frais d'inscription) sont financés par l'allocation des coûts de programme et le supplément transitoire, le cas échéant. Les autres frais obligatoires perçus auprès des familles (dans la limite de 22 \$ par jour), qui ne sont pas saisis dans la section Compensation des revenus des frais de base estimés du formulaire en ligne, seront saisis dans la compensation des revenus des frais de base réels et réduiront l'allocation de financement basée sur les coûts. Cela pourrait entraîner un recouvrement par TCS lors de la réconciliation. Groupes d'âge non financés par le SPAGJE, par exemple les programmes d'âge scolaire : Entrez les frais quotidiens facturés aux familles.	
Places opérationnelles facturées aux frais de base quotidiens	Entrez les places opérationnelles où un enfant admissible est inscrit ou pourrait être inscrit immédiatement, par frais de base quotidiens.	
Jours de service facturés aux frais de base quotidiens	Le nombre de jours de service dans l'année civile qui sont facturés aux frais de base quotidiens, même si le centre n'est pas ouvert.	

* Pour le point de référence dans la directive de financement basé sur les coûts du SPAGJE, voir « Définitions » et « Partie 1 : Allocation de financement basé sur les coûts ».

Supplément hérité

Cette section comprend les informations des centres existants pour calculer l'allocation du supplément hérité.

Cette section doit être remplie par les centres existants participant au SPAGJE (inscrits au SPAGJE ou ayant demandé l'inscription au plus tard le 14 août 2024). Les titulaires de permis avec subvention pour les frais de garde seulement ou les groupes d'âge non financés par le SPAGJE ne sont pas tenus de remplir cette section.

Consultez la directive de financement basé sur les coûts CWELCC pour plus d'informations et « l'estimateur des coûts hérités du SPAGJE » pour déterminer les valeurs à saisir.

Champ du formulaire de renseignements opérationnels *		Valeurs de « l'estimateur des coûts hérités du SPAGJE pour les centres existants »
Dépenses de garde d'enfants 2023 pour les âges 0-12	Personnel du programme	Étape 2— Somme de la section Personnel du programme « Col. 1 dépenses de garde d'enfants pour les âges 0-12 »
	Superviseur	Étape 2— Somme de la section Superviseur(s) « Col. 1 dépenses de garde d'enfants pour les âges 0-12 »
	Locaux	Étape 2— Somme de la section Locaux « Col. 1 dépenses de garde d'enfants pour les âges 0-12 »
	Opérations	Étape 2— Somme de la section Opérations « Col. 1 dépenses de garde d'enfants pour les âges 0-12 »
Coûts fixes 2023	Occupation	Étape 2— Section « Calculer les coûts ajustés 2023 », entrez « Coût fixe — Frais d'occupation »
	Assurance	Étape 2— Section « Calculer les coûts ajustés 2023 », entrez « Coût fixe — Prime d'assurance »
	Impôt foncier	Étape 2— Section « Calculer les coûts ajustés de 2023 », saisissez « Coût fixe — Taxe foncière »
Coûts fixes 2025	Occupation	Étape 2— Section « Calculer les coûts hérités », saisissez « Coût fixe — Coûts d'occupation Col. 4 »
	Assurance	Étape 2— Section « Calculer les coûts hérités », saisissez « Coût fixe — Prime d'assurance Col. 4 »
	Impôt foncier	Étape 2— Section « Calculer les coûts hérités », saisissez « Coût fixe — Impôt foncier, colonne 4 »
Autre :	Coûts non récurrents 2023	Étape 2— Section « Calculer les coûts ajustés 2023 », entrez « coûts non récurrents 2023 »
	Salaire et avantages sociaux 2023 pour un propriétaire dirigeant employé par le centre	Étape 1— « salaire et avantages sociaux 2023 pour un propriétaire dirigeant employé par le centre admissible » <i>Mise à jour Selon la publication de l'estimateur historique du 22 octobre 2024, une mise à jour TCS sera publiée en 2025 et les emplacements pourront soumettre à nouveau le formulaire.</i>
	Financement 2023 attribuable à la main-d'œuvre	Étape 2— Section « Calculer les coûts ajustés 2023 », entrez « Financement attribuable à la main-d'œuvre 2023 »
	Financement 2025 attribuable à la main-d'œuvre	Étape 2— Section « Calculer les coûts hérités », saisissez « Financement estimé de la main-d'œuvre en 2025 »

À combien de centres le propriétaire majoritaire (le cas échéant) prévoit-il contribuer en main-d'œuvre en 2025?

Étape 1 — « À combien de centres le propriétaire majoritaire (le cas échéant) prévoit-il apporter sa contribution en main-d'œuvre en 2025? »

* Pour le point de référence dans la directive de financement basé sur les coûts CWELCC, voir « Définitions » et « Partie 1 : Allocation de financement basé sur les coûts ».

Estimation de l'allocation

Une estimation d'allocation partielle pour le SPAGJE sera fournie à l'utilisateur lors de l'enregistrement du formulaire. Cette estimation inclut uniquement l'allocation de référence et la compensation des revenus des frais de base, et exclut l'allocation complémentaire et l'allocation en remplacement de bénéfice/excédent.

L'allocation finale comprendra tous les éléments requis dans les directives de financement basées sur les coûts du SPAGJE, y compris l'allocation complémentaire et l'allocation en remplacement du bénéfice/excédent.

Une estimation de l'allocation ne sera pas fournie pour les titulaires de permis qui reçoivent uniquement une subvention pour les frais de garde, pour les groupes d'âge non financés par le SPAGJE et pour les titulaires de permis qui optent pour le programme en 2025.

Agences de garde d'enfants en milieu familial : Formulaire de renseignements opérationnels 2025

Les titulaires de permis d'agence en milieu familial utiliseront le formulaire de renseignements opérationnels Excel pour soumettre les informations de l'agence aux Services à l'enfance de Toronto.

Ce formulaire simplifiera le processus de collecte et d'examen des données afin de l'aligner sur le modèle de financement provincial et fournira une estimation de l'allocation de financement annuelle de l'agence.

Le formulaire de renseignements Excel comprendra des détails et des exemples sur les informations à inclure, qui seront envoyés par courrier électronique aux agences de garde d'enfants en milieu familial à la date d'ouverture.

Pour le point de référence dans les lignes directrices du SPAGJE sur le financement basé sur les coûts, voir « Définitions » et « Partie 1 : Allocation de financement basée sur les coûts ».

Sommaire opérationnel

Cette section comprend les activités prévues pour les foyers actifs qui reflètent les coûts habituels du titulaire de permis pour fournir des services de garde d'enfants en milieu familial. Ces renseignements seront utilisés pour calculer l'allocation de financement.

Revenus des frais de base

Cette section comprend les estimations des recettes des frais de base perçues auprès des familles. Ces renseignements seront utilisés pour calculer la compensation prévue des revenus des frais de base selon les directives de financement du SPAGJE du ministère de l'Éducation.

Supplément hérité

Cette section comprend des informations provenant d'agences existantes pour calculer l'allocation complémentaire existante.

Cette section doit être remplie par les agences héritées du SPAGJE (inscrites au SPAGJE ou ayant demandé leur inscription au plus tard le 14 août 2024).

Consultez les Lignes directrices sur le financement basé sur les coûts du SPAGJE pour plus d'informations et l'« estimateur des coûts hérités du SPAGJE pour les agences » pour déterminer les valeurs à saisir.

Estimation de l'allocation

Une estimation partielle de l'allocation pour le SPAGJE sera fournie au fur et à mesure que le formulaire sera rempli. Cette estimation inclut uniquement l'allocation de référence et la compensation des revenus des frais de base, et exclut l'allocation complémentaire et l'allocation en remplacement de bénéfice/excédent.

L'allocation finale comprendra tous les éléments requis dans les directives de financement basées sur les coûts du SPAGJE, y compris l'allocation complémentaire et l'allocation en remplacement de bénéfice/excédent.

Exigences en matière de rapports financiers

Les Service à l'enfance de Toronto fourniront de plus amples renseignements sur la mise en œuvre du rapprochement du financement basé sur les coûts réels et du cadre de responsabilisation en 2025.

Pour le point de référence dans les lignes directrices du SPAGJE sur le financement basé sur les coûts, voir la « Partie 2 : Financement basé sur les coûts réels (rapprochement) » et « Partie 3 : Cadre de responsabilisation ».

Annexe A : Exemples de formulaires de renseignements opérationnels en ligne pour les services de garde en 2025

Les exemples ci-dessous illustrent différents scénarios pour les sections Résumé des activités et Revenus des frais de base du formulaire de renseignements opérationnels en ligne. La section « Supplément hérité » doit être complétée par les centres hérités du SPAGJE. Dans les exemples fournis, la section Supplément hérité n'est pas illustrée. Consultez la directive de financement basé sur les coûts du SPAGJE pour plus d'informations et l'« estimateur des coûts hérités du SPAGJE » pour déterminer les valeurs à saisir.

Exemple 1 : Le centre gère plusieurs catégories de programmes au sein d'un groupe d'âge, et les espaces d'exploitation varient tout au long de l'année

Un centre en milieu scolaire est autorisé à accueillir 52 places de jardin d'enfants et fonctionne tous les jours de la semaine tout au long de l'année (261 jours).

Il prévoit d'exploiter 52 places pendant l'année scolaire (216 jours) et 26 places pendant les vacances d'été (45 jours).

Au cours de l'année scolaire, il propose plusieurs catégories de programmes au sein du groupe d'âge du jardin d'enfants. Leurs horaires de service avant et après l'école sont de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h (5,5 heures).

Voici un exemple de la manière dont il peut remplir les sections Sommaire opérationnel et Revenus des frais de base du formulaire de renseignements opérationnels en ligne après l'application de la réduction du SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Service Days	Hours of Service ⓘ
INFANT				
TODDLER				
PRESCHOOL				
KINDERGARTEN	52	52	261	5.5
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Service Days charged Daily Base Fee ⓘ
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten before school ▾	\$ 12.00	3	216
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten after school ▾	\$ 18.56	12	216
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten before and after school ▾	\$ 22.00	40	216
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten full-day non-instructional ▾	\$ 22.00	26	45
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$		

Show 5 Additional Rows

Exemple 2 : Le centre propose des catégories de programmes d'une demi-journée et d'une journée complète au sein d'un groupe d'âge, et les espaces d'exploitation varient tout au long de l'année.

Un centre est autorisé à accueillir 48 places préscolaires et prévoit exploiter une salle de 24 places et une deuxième salle de 16 places, pour un total de 40 places en exploitation.

24 places de jour sont ouvertes toute l'année en semaine de 7 h à 18 h (11 heures pour 261 jours).

16 espaces de demi-journée sont ouverts du lundi au vendredi matin de 9 h à 12 h (3 heures), et du lundi au jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h (2 h 30). Les espaces de mi-journée ne fonctionnent pas en juillet et août.

Voici un exemple de la manière dont il peut remplir les sections Sommaire opérationnel et Revenus des frais de base du formulaire de renseignements opérationnels en ligne, après l'application de la réduction du SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Service Days	Hours of Service ⓘ
INFANT				
TODDLER				
PRESCHOOL	48	40	261	11
KINDERGARTEN				
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Service Days charged Daily Base Fee ⓘ
PRESCHOOL ▾	Preschool part-day ▾	\$ 20.10	16	215
PRESCHOOL ▾	Preschool part-day ▾	\$ 18.35	16	172
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 22.00	24	261
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$		
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$		

Show 5 Additional Rows

Exemple 3 : Le centre offre des tarifs spéciaux pour les employés et les familles avec frères et sœurs

Un centre en milieu communautaire est autorisé à gérer 10 places pour les nourrissons, 15 pour les tout-petits et 24 pour les enfants d'âge préscolaire.

Il ferme pendant 2 semaines en été pour lesquelles il ne facture pas de frais aux parents, et leurs heures de service sont de 7 h 30 à 18 h. (10,5 heures pour 251 jours).

Le centre offre des tarifs spéciaux pour les employés et les familles avec frères et sœurs.

Après l'application de la réduction du SPAGJE, les frais de base journaliers sont les suivants :

- Poupon : 22 \$ pour le tarif régulier et le tarif spécial (le même tarif de base de 22 \$ est facturé à toutes les places)
- Bambin : 22 \$ pour le tarif régulier et 20 \$ pour le tarif spécial (5 places pour bambin sont soumises au tarif spécial)
- Préscolaire : 21 \$ pour le tarif régulier et 19 \$ pour le tarif spécial (8 places en préscolaire sont soumises au tarif spécial)

Voici comment il remplirait les sections Sommaire opérationnel et Revenus des frais de base du formulaire de renseignements opérationnels en ligne :

Operating Summary

Enter the planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Service Days	Hours of Service ⓘ
INFANT	10	10	251	10.5
TODDLER	15	15	251	10.5
PRESCHOOL	24	24	251	10.5
KINDERGARTEN				
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Service Days charged Daily Base Fee ⓘ
INFANT ▾	Infant full-day ▾	\$ 22	10	251
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 22	10	251
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 20	5	251
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 21	16	251
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 19	8	251

Show 5 Additional Rows

Exemple 4 : Le centre exploite une salle à la capacité autorisée alternative

Un centre en milieu communautaire est autorisé à accueillir 20 places pour les pouspons, 15 pour les bambins et 24 pour les enfants d'âge préscolaire. Il dispose de 4 chambres, et l'une des chambres a une capacité alternative :

1. La salle pour pouspons 1 est autorisée à accueillir 10 pouspons.
2. La salle pour pouspons 2 est autorisée à accueillir 10 pouspons ou une capacité alternative de 10 bambins. *Cette salle fonctionne avec 10 bambins toute l'année.*
3. La salle des bambin 1 est autorisée à accueillir 15 bambins.
4. La salle préscolaire 1 est autorisée à accueillir 24 enfants d'âge préscolaire.

Il est ouvert tous les jours de la semaine tout au long de l'année et ses heures de service sont de 7 h à 18 h. (11 heures pour 261 jours).

Voici un exemple de la manière dont il peut remplir les sections Sommaire opérationnel et Revenus des frais de base du formulaire de renseignements opérationnels en ligne après l'application de la réduction du SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Service Days	Hours of Service ⓘ
INFANT	20	10	261	11
TODDLER	15	25	261	11
PRESCHOOL	24	24	261	11
KINDERGARTEN				
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Service Days charged Daily Base Fee ⓘ
INFANT ▾	Infant full-day ▾	\$ 22	10	261
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 22	25	261
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 22	24	261
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$		
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$		

Show 5 Additional Rows

Exemple 5 : Le centre exploite une salle à la capacité autorisée alternative pendant la moitié de l'année

Un centre en milieu communautaire est autorisé à accueillir 10 places pour les bambins et 40 places pour les enfants d'âge préscolaire. Il dispose de 3 salles, et l'une des salles a une capacité alternative :

1. La salle des bambin 1 est autorisée à accueillir 10 bambins.
2. La salle préscolaire 1 est autorisée à accueillir 16 enfants d'âge préscolaire ou une capacité alternative de 15 bambins. *Cette salle fonctionne le premier semestre avec 15 bambins, et le second semestre avec 16 enfants d'âge préscolaire.*
3. La salle préscolaire 2 est autorisée à accueillir 24 enfants d'âge préscolaire.

Il ferme pendant une journée pour le perfectionnement professionnel du personnel pour lequel il ne facture pas de frais aux parents, et ses heures de service sont de 7 h 30 à 18 h. (10,5 heures pendant 260 jours).

Voici un exemple de la manière dont il peut remplir les sections Sommaire opérationnel et Revenus des frais de base du formulaire de renseignements opérationnels en ligne après l'application de la réduction du SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Service Days	Hours of Service ⓘ
INFANT				
TODDLER	10	25	260	10.5
PRESCHOOL	40	24	260	10.5
KINDERGARTEN				
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Service Days charged Daily Base Fee ⓘ
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 22.00	10	260
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 22.00	15	130
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 21.58	16	130
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 21.58	24	260
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$		

Show 5 Additional Rows

Exemple 6 : Groupe d'âge de la famille

Un centre en milieu communautaire est autorisé à accueillir un groupe familial de 13 enfants. Dans le formulaire de renseignements opérationnels en ligne, il saisira le résumé opérationnel sous le groupe d'âge des bambins (les repères pour le groupe d'âge de la famille sont égaux aux repères pour le groupe d'âge des bambins, ce qui donnera lieu à un calcul précis de l'allocation de référence).

Il est ouvert tous les jours de la semaine tout au long de l'année et ses heures de service sont de 7 h à 18 h. (11 heures pour 261 jours).

Voici un exemple de la manière dont il peut remplir les sections Sommaire opérationnel et Revenus des frais de base du formulaire de renseignements opérationnels en ligne après l'application de la réduction du SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Service Days	Hours of Service ⓘ
INFANT	0	0	0	0
TODDLER	13	13	261	11
PRESCHOOL	0	0	0	0
KINDERGARTEN	0	0	0	0
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Service Days charged Daily Base Fee ⓘ
INFANT ▾	Infant full-day ▾	\$ 22	2	261
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 22	4	261
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 21	4	261
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten full-day instructional ▾	\$ 20	3	261
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$		

Show 5 Additional Rows

Exemple 7 : Le centre a conclu une entente de services pour la subvention pour les frais de garde et ne participe pas au SPAGJE en 2025

Un centre en milieu scolaire a conclu une entente de services pour la subvention pour les frais de garde et ne participe pas au SPAGJE en 2025. La subvention continuera d'être financée jusqu'à ce que les enfants bénéficiaires atteignent l'âge requis pour participer au programme ou quittent le centre du titulaire de permis. Les Services à l'enfance de Toronto ont besoin de données opérationnelles pour déterminer les montants de financement appropriés.

Il est agréé et exploite 16 places préscolaire, 26 de jardin d'enfants et 30 places en école primaire/moyen. Étant donné que cet emplacement ne participe pas au SPAGJE, il saisira les frais de base quotidiens sans la réduction du SPAGJE et la section Supplément hérité n'a pas besoin d'être complétée.

Lors de l'enregistrement ou de la soumission du formulaire en ligne, aucune estimation d'allocation du SPAGJE ne sera fournie.

Voici un exemple de la manière dont il peut remplir le formulaire de renseignements opérationnels en ligne :

Operating Summary

Enter the planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Service Days	Hours of Service ⓘ
INFANT				
TODDLER				
PRESCHOOL	16	16	261	10.5
KINDERGARTEN	26	26	261	5
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE	30	30	261	5
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. All cells in a row must be filled out, partially filled-out rows will result in a form error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Service Days charged Daily Base Fee ⓘ
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 75.00	16	261
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten before and after school ▾	\$ 30.00	26	216
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten full-day non-instructional ▾	\$ 45.00	26	45
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE ▾	Primary/Junior School Age before and after school ▾	\$ 20.00	30	216
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE ▾	Primary/Junior School Age full-day non-instructional ▾	\$ 35.00	30	45

[Show 5 Additional Rows](#)**Legacy Top-Up**

This section is to be completed by legacy centres to calculate legacy top-up, if applicable.

To determine whether your location should complete this section, refer to the CWELCC guidelines and tools. Use the Ministry of Education's 'CWELCC Legacy Cost Estimator for Legacy Centres', to complete this section.

The legacy top-up amount is not included in the allocation estimated on this tool and will be communicated after review by Toronto Children's Services.

2023 Child Care Expenses for Ages 0-12 (by eligible cost category)					
Program Staffing:	\$		Supervisor:	\$	
Accommodations:	\$		Operations:	\$	
2023 Fixed Costs			2025 Fixed Costs		
Occupancy:	\$		Occupancy:	\$	
Insurance:	\$		Insurance:	\$	
Property Tax:	\$		Property Tax:	\$	
Other					
2023 Non-Recurring Costs:	\$		2025 Funding Attributable to Workforce:	\$	
2023 Salary/Benefits for One Controlling Owner Employed by the Centre:	\$		To how many centres is the controlling owner (if applicable) planning to contribute their labour in 2025?		
2023 Funding Attributable to Workforce:	\$				